

PLU d'Yvrac : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 13 juin 2025

Le document d'urbanisme en vigueur à Yvrac (Gironde) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 2 juin 2025. Il délimite 81 zones, dont 36 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 13 juin 2025.

- Le PLU d'Yvrac s'applique dans sa version du 2 juin 2025.
- Il délimite 81 zones : 36 urbaines (U), 5 à urbaniser (AU), 12 agricoles (A) et 28 naturelles (N).
- Sur les 344 communes de la Gironde dont nous publions le document, Yvrac occupe le rang 100 par le nombre de zones délimitées : 26 zones de plus que la médiane du département (55 zones).
- 157 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Yvrac depuis 2013, pour 113 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	81 zones
Zones urbaines (U)	36 zones
Zones à urbaniser (AU)	5 zones
Zones agricoles (A)	12 zones
Zones naturelles (N)	28 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	YVRAC
Version du	2 juin 2025
Partition GPU	DU_33554
Règlement officiel (PDF)	https://data.geoport.fr/annexes/gpu/documents/DU_33554/175bbfe172d4d5b3efa5edf4f005fc3b/33554_reglement_20250602.pdf

Les risques naturels et technologiques à Yvrac

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 mai 2026
Déclaration du sinistre à l'assureur, au plus tard le	13 juin 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° JORFEX1000054100685
L'arrêté sur Légifrance	10ME23293VE du 29.04.2024 Le critère industriel est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3 % du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Risques majeurs recensés	
Reconnaitances de l'état de catastrophe naturelle	
Dernier événement reconnu, commencé le	

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSNV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/yvrac-33554>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU d'Yvrac : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Sécheresse

0 plan

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UE, UE1, UE2, UEf, Ua, Ub, Uc, Ud, Ue, Ueic

AUE1, AUa, Aub, AUc, AUd

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

33554

33370

CC Les Rives de la Laurence

Gironde

Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

81 zones

81 zones

81 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Sainte-Eulalie (2,5 km)

Montussan (3,3 km)

Saint-Loubès (5,7 km)

Saint-Sulpice-et-Cameyrac (7,6 km)

Beychac-et-Caillau (7,8 km)

Pompignac (4,3 km)

Sallebœuf (7,6 km)

Carignan-de-Bordeaux (8,1 km)

Asques (8,3 km)

Saint-Romain-la-Virvée (9,7 km)

Cubzac-les-Ponts (9,8 km)

Camarsac (10,1 km)

Latresne (10,4 km)

Artigues-près-Bordeaux (2,8 km)

Carbon-Blanc (3,3 km)

Cadillac-en-Fronsadais (11,7 km)

Croignon (12,0 km)

Lugon-et-l'Île-du-Carnay (12,0 km)

55 zones

54 zones

131 zones

146 zones

97 zones

85 zones

51 zones

65 zones

28 zones

42 zones

51 zones

47 zones

55 zones

53 zones

53 zones

40 zones

364 zones

69 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/yvrac-33554>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.